



**Simulation annualisation du temps de travail des agents des services techniques
Sept agents à 35h00.**

Titulaires

Cadre légal

Nb de semaine dans l'année		52
Durée hebdomadaire du contrat (heures)	x	35:00:00
Nb d'heures sur l'année		1820:00:00
Nb de jours sur l'année		365
Nb de jours (samedi et dimanche)	-	104
Nb de CP en jours (175 heures)	-	25
Nb de fériés en jours (56 heures)	-	8
Nb de jours de travail / an		228
Nb de jours de travail / an		228
Nb d'heures / jour	x	7:00:00
Nb d'heures / an		1596:00:00
Nb d'heures arrondies / an		1600:00:00
Nb d'heures arrondies / an + journée de solidarité (cadre légal)		1607:00:00
1 ère période du cycle d'hiver de la semaine 1 à 13 (janvier, février, mars) en semaines		13
2ème période du cycle d'hiver de la semaine 46 à 52 (novembre, décembre) en semaines		7
Cycle d'hiver		20
Nb d'heures / semaine (5h/jour)		25:00:00
Nb d'heures pour le cycle d'hiver		500:00:00
Cycle d'été en semaines		32
Nb d'heures / semaine (8h15/jour)		41:15:00
Nb d'heures pour le cycle d'hiver		1320:00:00
Nb d'heures sur l'année		1820:00:00
Nb de CP en heures		175:00:00
Nb de fériés en heures		56:00:00
Nb d'heures sur l'année de travail effectif		1589:00:00